

**Guide de procédure interne portant sur les achats
-effectués par la CCI Grand Est-
inférieurs à 25 000 € HT**

Montant du marché	Devis	Publicité	Traçabilité	Analyse et attribution
- de 4000 € ht	Demande d'un devis au minimum OUI : le service demandeur	L'achat pourra être passé « sans publicité, ni mise en concurrence préalables »	Le devis	Bon de commande
Entre 4000 € et 24 999 € ht	Une note d'opportunité pourra être établie en fonction de la nature de la commande et/ou à la demande de l'ordonnateur Demande de 3 devis au minimum OUI : le service demandeur en concertation avec la direction des achats Utilisation du Modèle de lettre de consultation	Une mise en concurrence est effectuée auprès de 3 opérateurs économiques, sauf dérogation expresse Aucune mesure de publicité n'est imposée, toutefois, eu égard notamment à l'objet et la nature du marché, une publicité adaptée complémentaire peut être effectuée, si elle est jugée utile, dans un organe de presse (journal d'annonces légales, journal spécialisé correspondant au secteur économique concerné, etc.)	Afin de pouvoir justifier que l'achat n'a pas été réalisé en méconnaissance des principes de la commande publique, il est conseillé à l'acheteur de conserver une trace des éléments ayant motivé sa décision. Cette trace sera, bien entendu, proportionnée à l'achat effectué. Il peut s'agir, par exemple, des résultats des comparaisons de prix et conditions d'exécution, des copies de courriels ou fax échangés ou des devis éventuellement sollicités. Ces éléments peuvent, si l'acheteur le souhaite, être accompagnés de quelques lignes explicatives, notamment pour les achats les plus complexes	Les offres sont analysées au regard des règles fixées dans la consultation. Un rapport d'analyse des offres motivé est rédigé et envoyé à la direction des achats. Le choix de l'attributaire et la signature du marché (ou de la commande) sont effectués par le président ou son délégué

**Guide de procédure interne des intervenants portant sur les achats
-effectués par la CCI Grand Est-
entre 25 000 € HT et plus**

Seuils	25 000 € à 49 999 € HT	De 50 000 € à 134 999 € HT (pour les fournitures et services) et à partir de 417 999 € HT si vente adjudicatoire	A partir de 135 000 € HT (pour les fournitures et services) et à partir de 418 000 € HT si vente adjudicatoire
Procédure interne	Procédure Adaptée	Procédure Adaptée	Procédure Formalisée
Initiative de l'achat	Soit de la Direction Achats / Marchés Publics pour renouvellement d'un marché existant ou lancement d'un nouveau marché. Une note d'opportunité doit être émise par le service concerné		
Document(s) à rédiger en fonction de l'achat envisagé	Etablissement d'un Dossier de Consultation (réglement de consultation - cahiers des charges administratif et technique) Direction Achats / Marchés Publics / Service technique concerné		
Publicité	Publicité adaptée : site du BOAMP ou presse spécialisée	Publicité obligatoire : BOAMP ou JAL publication sur le profil acheteur si nécessaire presse spécialisée	Publicité obligatoire : BOAMP et JOUE publication sur le profil acheteur si nécessaire publicité complémentaire
Délai de consultation	10 jours ouvrés au minimum à 20 jours ouvrés		En fonction de la procédure retenue et des délais réglementaires
Choix de ou des critères (s) de sélection des offres	Service opérationnel concerné en concertation avec la direction Achats / Marchés Publics		

Seuils	25 000 € à 49 999 € HT	De 50 000 € à 134 999 € HT (pour les fournitures et services) et à partir de 417 999 € HT si vente adjudicatoire	A partir de 135 000 € HT (pour les fournitures et services) et à partir de 418 000 € HT si vente adjudicatoire
Procédure interne	Procédure Adaptée	Procédure Adaptée	Procédure Formalisée
Émission des documents de la consultation aux candidats	Direction Achats / Marchés Publics		
Ouverture des plis - Dossier de candidats - Offres	Direction Achats / Marchés Publics		
Examen administratif des candidatures	Direction Achats / Marchés Publics		
Examen technique des plis	Service opérationnel concerné	Service opérationnel concerné	
Présentation de l'aspect d'analyse	Rapport d'analyse présenté par le service opérationnel à la direction des achats		
Proposition d'attribution :	Par le responsable du Service opérationnel concerné en concertation avec la direction Achats / Marchés Publics		Avis de la Commission des Marchés à partir de 135 000 € HT quant au choix proposé par le responsable du Service opérationnel concerné Un procès-verbal est constitué suite à l'avis de la commission des marchés.
Choix définitif et information des candidats non retenus et attribution du marché	Rédaction des courriers par la Direction Achats / Marchés Publics Notification par le Président ou son délégué		
Suivi technique, financier et d'exécution	Service opérationnel concerné en concertation avec la direction Achats / Marchés Publics		